



Circulaire

n° 10538

Lundi 21 mai 2012

Reprises sur stocks en acquitté

- > Le bureau F/2 de la Direction générale des douanes nous a fait parvenir le nouveau formulaire de déclaration de reprise sur stocks en acquitté qui vient d'être homologué.
- > Figure ci-après ce formulaire, accompagné de sa notice.
- > Ces documents, qui reprennent les dispositions actuellement en vigueur, feront l'objet de commentaires qui seront intégrés dans la circulaire relative à la circulation et aux formalités applicables aux produits énergétiques, à paraître prochainement.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org